MAIRIE DE BROUSSE
Le Bourg
63490 BROUSSE
Tél : 04 73 72 23 79 / Fax 04 73 72 33 53
brousse-mairie@wanadoo.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Cette note sera disponible sur le site internet de la commune de BROUSSE : www.brousse63.fr

1) BUDGET PRINCIPAL

A. Section de fonctionnement :

A la clôture de l'exercice de 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat de 167 066,20 € se décomposant comme suit : 74 424,20 € (résultat de l'exercice 2023) + 92 642,00 € (résultat antérieur reporté).

- **Dépenses :**

Les dépenses de fonctionnement pour 2023 se sont élevées à 261 094,87 €, réparties comme suit :

CHAPITRES	CA 2023
011 – Charges à caractère général	100 303,27
012 – Charges de Personnel	108 486,55
014 – Atténuation de produits	8 434,00
65 – Autres charges de gestion courante	41 861,55
66 – Charges financières	625,06
67 – Charges spécifiques	480,00
042 – Opérations d'ordre	904,44
TOTAL	261 094,87
023 – Virement à l'investissement	16 881,80

- **Recettes :**

Les recettes de fonctionnement pour 2023 se sont élevées à 335 519,07 €, réparties comme suit :

CHAPITRES	CA 2023
013 – Atténuations de charges	0,00
70 – Produits des services	22 305,56
73 – Impôts et taxes	19 699,15
731 – Fiscalité locale	113 332,00
74 – Dotations et participations	167 688,71
75 – Autres produits de gestion courante	12 358,81
76 – Produits financiers	2,84
77 – Produits spécifiques	132,00
042 – Opérations d'ordre	0,00
TOTAL	335 519,07
002 – Résultat antérieur	92 642,00

Chapitre 73 et 731 : il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.
Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l'état (Dotation forfaitaire des communes, de solidarité rurale, aux élus locaux…).

B. Section d'investissement :

A la clôture de l'exercice de 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat positif de 41 930,41 € se décomposant comme suit : 77 783,37 € (résultat de l'exercice 2023) + – 35 852,96 € (résultat de l'exercice antérieur).

- **Dépenses :**

Les dépenses d'investissement 2023 se sont élevées à 43 589,10 €, réparties comme suit :

CHAPITRES	CA 2023
20 – Immobilisation incorporelles	16 869,22
204 – Subventions d'équipement versées	0,00
21 – Immobilisations corporelles	4 212,00
23 – Immobilisations en cours	0,00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00
16 – Remboursement des emprunts et cautions	22 507,88
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
041 – Opérations patrimoniales	0,00
TOTAL	43 589,10
001 – report antérieur (déficit d'investissement)	35 852,96

Les principales dépenses d'investissement concernent le paiement d'honoraires pour frais d'études sur le projet de rénovation du bâtiment ancienne poste et l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la plonge du restaurant scolaire.

Restes à réaliser en dépenses d'investissement
- 202- Frais d'études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme (carte adressage) : 600,00 €
- 2152-Installations de voirie (acquisition des panneaux/plaques de rue, numéros et panneaux signalétique hameau et directionnel) : 16 000,00 €
- 215738-Autres matériel et outillage de voirie : acquisition d'une lame de déneigement : 13 500,00 €
- 21578- Autre matériel technique : Acquisition d'une bâche de toit pour la tente de cérémonie : 1 740,00 €
- 2313-Constructions (en cours) : 150 000,00 € (début travaux ancienne poste)

- **Recettes :**

Les recettes d'investissement 2023 se sont élevées à 121 372,47 €

CHAPITRES	CA 2023
13 – Subventions d'investissement (FIC, DETR, Région…)	35 737,00
16 – Emprunts et dettes assimilés (dépôt cautions)	0,00
20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
21 – Immobilisations corporelles	0,00
10 – Dotations et fonds divers et réserves (FCTVA, taxe d'aménagement, réserves)	84 731,03
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	904,44
TOTAL	121 372,47
001 – Report antérieur (excédent d'investissement)	0,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	16 881,80

Principales recettes d'investissement : FCTVA et réserves et les subventions perçues pour les travaux d'investissements.

Restes à réaliser en section d'investissement recettes :
Chapitre 13 : subvention d'investissement
1321 : 63 046,00 €
13461 : 134 577 €
Les RAR 2023 en recette, concerne les subventions notifiées sur les travaux de rénovation ancienne poste